

## Ville de LAMBALLE-ARMOR

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2023

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le six février, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

*Date de l'envoi de la convocation : 31 janvier 2023.*

#### **PRESENTS :**

ARTHEMISE Fabienne, BENOIT Jean-François, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT David, CAURET Camille, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GRIMAUT David, GOUEZIN Alain, HERCOUËT Philippe, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LEVY Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien.

#### **ABSENTS :**

- FORTIN Céline donne pouvoir à CAURET Camille,
- LE MOIGNE Christine donne pouvoir à GILLARD Nadine,
- GUYMARD Jean-Luc donne pouvoir à MERIAN Caroline,
- JEGU Josianne, LE MAUX Thierry, BERNU Sylvain, LE BOUCHER Colette, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, de SALLIER DUPIN Stéphane

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Caroline MERIAN

#### **Délibération n°2023-005**

Membres en exercice : 35 – Présents : 25 - Absents : 10 – Pouvoirs : 3

#### **URBANISME**

#### **AIDES INDIVIDUELLES AU RAVALEMENT DE FACADES - ATTRIBUTIONS**

Par délibérations du 10 septembre 2018 et du 16 novembre 2020, la Commune de Lamballe-Armor a engagé, dès le lancement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU), une opération façades, sur le périmètre de la Zone de protection du Patrimoine Architectural, urbain et paysager (ZPPAUP), en accompagnement des autres volets du dispositif (2019-2023). Les travaux de façade s'entendent au sens large et incluent les modénatures, les menuiseries extérieures, les volets bois persiennes, les balcons avec garde-corps ferronnés, les descentes d'eaux pluviales et gouttière.

Au regard de la délibération du 16 novembre 2020, les conditions d'accompagnement sont :

- La Ville de Lamballe-Armor intervient en soutien des propriétaires occupants sans conditions de ressources et bailleurs d'immeubles situés dans le périmètre opérationnel,
- Le soutien aux travaux de ravalement et d'intérêts architecturaux est conditionné à la décence des logements et nécessite une visite de contrôle par l'opérateur pour chacun des logements.
- Les aides communales représenteront 50% du montant hors taxe de travaux dans la limite de 3 000 €

Dans ce cadre, 2 dossiers de demande de subvention pour travaux de requalification de façades sont proposés pour le versement de l'aide financière :

Nom du demandeur	Adresse	Type de travaux	Aide proposée
SCI LOCAVAL	36 rue du Val	Ravalement de façade par mise en peinture	Dépense éligible : 2 569,60 € Subvention : 1 284,80 €
MORIN Dominique	102 rue Saint-Lazare	Ravalement de façade et remplacement de porte de garage	Dépense éligible : 8 159,92 € Subvention : 3 000,00 €

Vu les délibérations du Conseil municipal :

- n°2018-090 du 10 septembre 2018 décidant d'engager, à compter de 2019 et sur une durée de 5 ans, une opération ravalements de façades selon des principes d'accompagnement financiers,
- n°2020-154 du 16 novembre 2020 modifiant les conditions d'accompagnement de la Commune,

**Après en avoir délibéré :**

Le Conseil municipal :

- OCTROIE une aide, pour leur projet, de :
  - o 1 284,80 € à BRIENS Jean-Pierre
  - o 3 000,00 € à MORIN Dominique
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

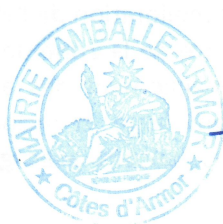
(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le **16 FEV. 2023**

Philippe HERCOUET

Maire de Lamballe-Armor



**Certifié exécutoire, compte tenu :**

**De la transmission en Préfecture le 17 FEV. 2023**

**De la publication le 17 FEV. 2023**

*Pour le Maire,  
Par délégation,*

Directeur Général des services,  
Arnaud LECOURT